



HERBIGNAC

**Emploi :**  
**Directeur·rice  
de  
l'aménagement  
du territoire et  
de l'urbanisme**

Emploi permanent

Poste à pourvoir à partir du  
**28 septembre 2026**

**Cadre d'emploi :**  
Ingénieur principal,  
ingénieur

**Temps de travail**  
Temps complet + 1 jour  
non travaillé tous les 15  
jours + 6 RTT

**Rémunération :**  
traitement indiciaire +  
régime indemnitaire +  
prime annuelle +  
participation employeur à  
la prévoyance +  
participation à la mutuelle  
santé

**Entretien prévu le 9  
septembre 2026 au  
matin**

**Candidature (CV + lettre  
de motivations) à  
adresser à**  
[drh@herbignac.com](mailto:drh@herbignac.com)

**Contrainte liée au poste :**  
Participation ponctuelle à  
des réunions en soirée

## HERBIGNAC, une Ville dynamique et attractive.

Située entre mer et Brière, Herbignac est une ville très attractive qui connaît un dynamisme croissant caractérisé par une augmentation de sa population, une activité économique importante et un développement de ses infrastructures.

### Missions :

Rattaché·e directement à la Directrice Générale des Services, membre du comité de direction, le·la Directeur·rice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme participera à la stratégie globale de la collectivité, et contribuera à la conception et au pilotage des projets majeurs de la ville tout en animant, coordonnant et fédérant les services placés sous sa responsabilité.

### Activités principales :

#### 1) Etude, stratégie, planification

- Accompagner les élus dans la définition et la mise en œuvre des orientations d'aménagement du territoire au regard des enjeux actuels.
- Participer à la réalisation des documents de planification du territoire et en particulier au lancement et à la réalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme communal.
- Conseiller les élus sur le volet gouvernance et concertation des habitants.
- Effectuer le suivi administratif et réglementaire des enquêtes publiques

#### 2) Projets urbains et fonciers

- Analyser la faisabilité des projets d'aménagements urbains et conseiller les élus et la Direction.
- Monter les opérations (aspects techniques, juridique, financier et foncier) et élaborer les documents de cadrage
- Réaliser une prospective et une planification des programmes de logements sociaux afin de rendre compte aux services de l'Etat.
- Suivre et contrôler l'exécution ou la délégation des opérations d'aménagement urbain.
- Vérifier la cohérence des projets et leur conformité avec les documents d'urbanisme.
- Apporter expertise et conseil aux élus et les alerter sur les risques et les opportunités (techniques, juridiques et financiers) liés aux projets urbains
- Développer et animer les partenariats et les réseaux professionnels (intercommunalité, aménageurs, opérateurs, bailleurs sociaux...)
- Organiser et participer aux rencontres avec les acteurs économiques.
- Participer à la connaissance foncière du territoire dans les études stratégiques.

#### 3) Droit du sol et contentieux

- Manager le service Urbanisme et Foncier et traiter les questions relatives au droit des sols spécifiques, en collaboration avec les agents du service et les autres services techniques.
- Veiller à la cohérence de projets publics et privés avec la politique urbaine de la collectivité et favoriser l'accompagnement des projets liés au développement du territoire
- Faire le lien avec les compétences assurées par CAP Atlantique (politiques de l'habitat, accueil des gens du voyage, développement économique...)
- Assurer la veille juridique et le suivi des contentieux en matière d'aménagement et d'urbanisme

### Connaissances techniques :

- Maîtrise du cadre réglementaire : Code de l'urbanisme, CGCT, CG3P, Code Environnement, Code Civil, Code Rural
- Règles et procédures d'urbanisme et de la concertation publique
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des instances et processus de décision de la collectivité
- Méthodes de conduite de projet et d'évaluation des actions proposées ou mises en œuvre.

### Compétences relationnelles :

- Relayer, transmettre et échanger des informations en étant à l'écoute de ses interlocuteurs et en créant des conditions favorables au dialogue
- Animer des réunions
- Faire adhérer ses collègues à des nouvelles idées en étant force de proposition
- Respect de la discrétion et du devoir de réserve

### Compétences d'organisation :

- S'auto-organiser dans la conduite de ses missions.
- Être rigoureux notamment dans le suivi de planning des traitements. Être méthodique.

### Compétences d'encadrement :

- Organiser l'activité de son secteur en fixant des objectifs individuels et collectifs, en définissant les priorités

- Prendre des décisions
- Fédérer les membres d'un collectif de travail, favoriser la motivation et la coopération
- Evaluer ses collaborateurs, organiser la transmission de l'information et des connaissances